



Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

Séance du lundi 5 octobre 2026

Nombre de conseillers
-en exercice : 29
-présents : 22
-représentés : 5

Le 5 octobre 2026, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-neuf septembre 2026, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme CORBEL Peggy, M. GOUDALLIER Benoît, Mme TISSIER Isabelle, M. AATACH Houssain, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. BERTHE Thomas, Mme LE GALL Déborah, M. MONFORT Charles, Adjoints, M. DE QUELEN François, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme TANVEZ Katell, Mme CIVY Anne-Marie, Mme LEROY Charline, M. KERHERVE Steven, M. LE LAY Tugdual, Mme LALANDE Christine, M. KERLOGOT Yannick, Mme LE BOURDOULOUS Fabienne, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : Mme LE GRAET Carole, Mme DUCLOS Anne, M. GARREC Loïc, M. BLEJEAN Ronan, M. LE PILLOUER Maël, respectivement représentés par M. LE LAY Tugdual, Mme CORBEL Peggy, Mme LE GALL Déborah, Mme SANZ Myriam et M. KERHERVE Steven.

Membres absents : M. SAINT-CAST Nicolas et M. PAPION Lionel.

Secrétaire de séance : M. LE LAY Tugdual.

DEL2026-10-13-GUINGAMP, TERRITOIRE D'INTEGRATION : RENOUVELLEMENT POUR L'ANNEE 2026 DU CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION

Rapporteur : Peggy Corbel.

Un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) engage une collectivité territoriale à agir auprès de l'Etat pour favoriser l'intégration des réfugiés et primo-arrivants sur son territoire. À l'échelle de Guingamp, il permet d'œuvrer à l'inclusion des personnes au plus proche de leur lieu de vie, à l'échelle de la commune. Bien que la politique d'intégration soit une compétence de l'Etat, il est primordial pour le « vivre-ensemble » qu'elle se décline au plus près des lieux de vie des personnes visées.

Les primo-arrivants désignent les étrangers en situation régulière, hors Union européenne, sur le territoire depuis moins de 5 ans avec l'intention de s'installer. Un réfugié est une personne en situation régulière bénéficiant de la protection internationale. Ces personnes signent un contrat d'intégration républicaine (CIR) avec l'État pour justifier de leur bonne intégration. Le nombre de CIR est un indicateur central pour la politique gouvernementale d'intégration et doit être pris en compte dans la mise en œuvre d'un CTAI. Le CTAI est un outil qui permet de soutenir une politique municipale qui a pour souhait d'accueillir dignement tout étranger sur le territoire grâce à d'autres cofinancements et à l'engagement financier de la commune.

Le premier CTAI de Guingamp s'est déroulé du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025. Il s'est adapté aux besoins des habitants concernés et aux compétences des professionnels mobilisés sur l'action pour en faire un exemple parmi les CTAI de France. Il a été mis à l'honneur le 24 avril 2024, en visioconférence, lorsque le préfet délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration, Alain Régner, a mandaté le coordinateur CTAI de Guingamp pour présenter la démarche et les actions réalisées devant les autres contrats français. La ville de Guingamp est, depuis ce jour, un acteur incontournable dans l'accueil des réfugiés au niveau national.

À la fin du contrat, en 2025, le CTAI a mis en place toutes les actions prévues au contrat initial. C'est un total de 14 actions allant des cours de français à l'accès aux soins en passant par le soutien à la vie quotidienne. Les cours de français ont accueilli entre 95 et 112 personnes à l'année avec une équité quasi parfaite entre les femmes et les hommes. Les associations du territoire, soutenues par le CTAI, se sont impliquées avec force, permettant de soigner, de mettre en emploi et même de loger des personnes.

Les volumes de personnes rencontrées et l'éventail des thématiques d'accompagnement nécessitent un soutien financier pour continuer à œuvrer pour ces personnes, car le premier CTAI n'a pas créé un besoin, il y a répondu.

Aussi, le CTAI a permis de former plus de 50 professionnels sur le territoire de Guingamp, que ce soit les équipes du CCAS ou d'autres structures qui accueillent des personnes étrangères. C'est aussi 26 structures qui se sont engagées auprès du CCAS pour aider ces populations. Ces différents acteurs couvrent un vaste champ d'action allant de la santé à la mobilité.

Cette année, la ville de Guingamp est, comme tous les autres CTAI, soumise à la nouvelle grille tarifaire de la Direction générale des étrangers en France (DGEF). La dotation visée est donc un forfait de 20 000 euros annuel pour les collectivités étant sous cette limite.

Du fait de l'implication forte de la municipalité dans la bonne hospitalité des personnes étrangères sur le territoire, une part importante de l'exercice 2026 est portée par la commune. Grâce à cette participation, les 4 axes et les 14 actions qui en découlent ont pu être maintenus une année.

Les 4 axes du CTAI sont les suivants :

- L'apprentissage de la langue française et l'appropriation de l'environnement local
- La coordination des acteurs et le développement du réseau
- Favoriser l'emploi, le logement et la mobilité
- Favoriser l'accès à la santé et soutenir la parentalité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le renouvellement du Contrat territorial d'accueil et d'intégration avec l'Etat pour l'année 2026
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.



Le secrétaire,
Tugdual LE LAY

Fait et délibéré, les lieux, jours, mois et an
susdit

Le Maire

Philippe LE GOFF

